

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	13 (1925)
Heft:	215
Artikel:	Chronique parlementaire
Autor:	Leuch-Reineck, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258599

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« mères-louves » accompagnèrent leurs « louveteaux » au camp international des Eclaireurs à Copenhague. La citoyenne future est éduquée aussi en vue d'une participation politique aux choses de l'Etat; les institutrices sont de ferventes suffragistes; plus d'une est collaboratrice du *Mouvement Féministe*, et fréquemment notre journal est commenté dans les réunions d'Eclaireuses.

La formation altruiste de la jeune Eclaireuse se fait par les actes. Diverses sections ont des cours de samaritaines ou d'infirmières, vont visiter les crèches, hôpitaux, hospices, orphelinats, s'intéressent aux taudis et se sentent animées d'un grand zèle pour améliorer le sort de l'enfance et de la vieillesse malheureuses. Le plus original des efforts faits en ce sens est l'initiation à la préparation maternelle, telle qu'elle est comprise par les Eclaireuses genevoises, qui ont adopté quelques bébés dont elles paient la pension, qu'elles habillent, visitent, font jouer et dont elles assureront toute l'éducation; les causes-ries enthousiastes et les travaux auxquels ces pupilles donnent lieu sont des plus féconds. Relevons encore dans le *Bulletin des Eclaireuses* de fort belles études sur la motion Waldvogel, le développement du sentiment maternel, la puériculture et l'éducation dans la famille. L'œuvre éducatrice des Eclaireuses aînées vis-à-vis des « petites ailes », des fillettes qui s'initient au scoutisme, et même des « louveteaux » (garçonnets), constitue une initiation à la maternité future aussi, et combien féconde au point de vue de la pédagogie familiale, puisqu'elle est pratique avant tout et qu'elle dure des années.

Soulignons encore la haute valeur morale d'un enseignement mutuel fait ainsi dans la joie et l'entrain, par libre consentement, et cependant qui ne manque ni de solennité, ni surtout d'élévation. La promesse à la devise et à la loi de l'Eclaireuse est un acte sérieux de la vie; toute fillette, toute jeune fille consciente fait un réel effort pour s'y conformer, s'élever moralement, pratiquer les nobles vertus de l'Eclaireuse et faire montre de son amélioration de caractère. L'habitude de la bonne humeur contractée dans les camps, les courses et les jeux, est elle-même une des belles acquisitions de la vie de l'Eclaireuse, car elle entraîne à la satisfaction de son sort, au contentement d'esprit et au courage moral. Les multiples occasions qu'ont les Eclaireuses d'appliquer leur idéal élevé le rendent plus fécond que celui des Ligues de bonté, qui offrent moins d'esprit de corps et de pratique des actes vertueux.

Dans nos groupements suffragistes, un problème presque insoluble est celui du recrutement des jeunes membres. Ne serait-ce pas un moyen de gagner à nous la jeunesse féminine que d'encourager la genèse de sections d'Eclaireuses, d'appuyer les groupes déjà formés de notre approbation et de notre aide effective, si besoin est? Tout ce qui contribue à une formation éducative plus moderne de la jeune fille mérite d'intéresser le féminisme. La valeur éducative du mouvement des Eclaireuses est digne de nos meilleurs encouragements au scoutisme.

MARGUERITE EVARD.

Chronique parlementaire

A l'ouverture de la session d'été, les présidents des Chambres ont rappelé le souvenir de deux de leurs collègues, décédés subitement il y a peu de semaines, du Conseiller d'Etat M. de Montenach, le protecteur bien connu des artistes et des littérateurs, et de M. Muller, président du Tribunal cantonal de Lucerne. Le canton de Fribourg n'a pas encore remplacé M. de Montenach.

Puis, malgré un ciel radieux, une nature riante et la chaleur accablante de la salle, on s'est mis à étudier le rapport de la gestion du Conseil Fédéral et le rapport financier de la Confédération — le gros morceau de chaque session d'été. Le zèle des députés semblait bien un peu diminué par la chaleur, car les comptes et les rapports ont été adoptés sans grande discussion.

La comptabilité boucle avec un excédent de dépenses de 21 millions, déficit moins gros que celui des années précédentes, mais qui prouve que l'équilibre financier n'est pas encore

rétabli. Notre dette nationale de 23 milliards, avec leurs 120 millions d'intérêts, pèse lourdement sur les finances, sans compter la dette des C. F. F. qui monte à 24 milliards aussi. Seul, le service des Postes peut noter un petit bénéfice. Notre situation financière est donc toujours très sérieuse et l'optimisme si souvent affiché en haut lieu ne paraît pas encore justifié par les chiffres.

La loi sur les automobiles a enfin été liquidée par le Conseil National. La question la plus discutée et qui était cause de son renvoi depuis les sessions de décembre et de mars a été celle de la responsabilité civile de l'automobiliste en cas d'accident. Il a été décidé que l'automobile doit supporter les conséquences des dangers qu'entraîne pour le public un véhicule à grande vitesse — tout comme les chemins de fer, et même dans une plus grande proportion que ceux-ci, puisque l'auto n'est pas liée à la voie tracée par le rail. L'automobiliste sera donc responsable de tout dégât que cause sa machine, qu'il soit en faute ou non et il ne sera libéré de sa responsabilité que si l'accident est dû à une force majeure, ou à une grave faute de la victime, ou à la faute d'un tiers, à condition que l'automobiliste n'ait commis lui-même aucune faute. Cette garantie de la sécurité des piétons sur nos routes était devenue urgente. Pour les automobilistes, elle aura surtout pour résultat de faire monter de quelques francs leur prime d'assurance.

M. Waldvogel a déposé une nouvelle motion très conforme aux intérêts des mères de famille, cette fois-ci. Il demande que les billets à prix réduits, dits billets pour enfants, soient valables jusqu'à leur 15^{me} année. Nous craignons que cette motion Waldvogel n'ait pas plus de chances d'aboutir que la première.

Un sujet, attendu avec impatience par un grand nombre de femmes, n'a pas passé au National que le dernier jour de la session. Il s'agissait pour la Suisse de pouvoir ratifier les Conventions internationales de 1910 et de 1921 contre la traite des femmes et des enfants, par une loi fédérale permettant de réprimer ces crimes. Or le projet de cette loi stipulait une distinction quant à la traite des femmes, soit qu'elles n'aient pas encore atteint 21 ans, soit qu'elles les aient dépassés, ne punissant ce dernier cas que dans certaines conditions et laissant le trafiquant libre de faire la traite de femmes majeures dont il aura obtenu le consentement. Ce n'est qu'à force de pétitions répétées, d'explications personnelles que la commission du National a adopté le point de vue féminin de considérer la traite de tout être humain comme un délit en soi et de le punir comme tel, quel que soit l'âge de la victime. Et c'est avec un soulagement immense que nous avons appris que les deux Chambres ont ratifié cette conception sans aucune opposition et ont signé les Conventions internationales.

La pétition pour le service civil facultatif de ceux dont la conscience s'oppose au service militaire, a rencontré au Conseil des Etats encore beaucoup moins de compréhension qu'au National l'hiver dernier. Le rapporteur, M. Huber, de Thurgovie, a expliqué que le cas de conscience était bien malaisé à définir et que le commandement « tu ne tueras point » ne pouvait en aucun cas s'appliquer à la guerre, parce qu'il faut l'interpréter: « tu n'assassineras point » et qu'à la guerre on n'assassine pas ! Il est clair qu'avec une conception aussi simpliste, il n'est pas possible d'arriver à comprendre les tourments de la conscience de ceux qui ne se sentent pas le droit moral de se rendre à l'appel du service militaire. M. Burklin, de Genève, a seul protesté contre les exagérations et fausses interprétations — au vote il a été majorisé par 37 voix contre la sienne.

La décision la plus importante de beaucoup de cette session a été celle sur l'Assurance sociale. L'initiative Rothenberger étant rejetée, il était du devoir de l'Assemblée fédérale de faire un pas en avant et d'introduire dans le projet fédéral un article constitutionnel qui permettra de légiférer en cette matière. Le projet fédéral a un avantage au point de vue financier sur celui de M. Rothenberger, c'est qu'il n'institue pour le moment que l'assurance vieillesse et survivants mais donne le droit d'introduire l'assurance validité plus tard, quand les finances le permettront.

Une opposition assez vive a été soulevée au Conseil des Etats par quelques cantons romands qui auraient voulu éliminer complètement l'assurance invalidité. Le Dr Dind a déclaré que le projet, tel qu'il était présenté, lui paraissait inadmissible, que l'assurance des invalides était beaucoup trop onéreuse, et entraînerait beaucoup de simulations. M. Schulthess répondit qu'il ne s'agissait que du droit de légiférer sur cette assurance, sans avoir à reprendre la votation de l'article constitutionnel, mais que personne ne songe à l'introduire actuellement. Les socialistes, par contre, critiquent précisément cette omission.

Le projet, tel qu'il a été conçu, coûtera environ 30 millions par an à la Confédération. Il faudra y affecter les revenus de l'impôt sur le tabac, augmentés de ceux de l'alcool, pour autant que ce sera nécessaire.

Avec différents compromis, pour ménager autant que possible les intérêts de chacun, le projet a été adopté en votation finale par 152 voix contre 21, au National, et par 33 voix contre 5 et 2 abstentions, aux Etats, donc à une très forte majorité. Le peuple souverain — autrement dit nos électeurs — aura à se prononcer le 6 décembre sur cet article constitutionnel et nous osons espérer que la grande masse sanctionnera avec joie la décision de ses députés. C'est alors seulement que la loi d'exécution pourra être élaborée afin de régler le mode de l'assurance dans tous ses détails.

A. LEUCH-REINECK.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses s'est réuni le 19 juin, à Berne.

Il a fixé la prochaine Assemblée générale aux 7 et 8 novembre, à Genève. La conférence publique du dimanche matin sera consacrée à la question si actuelle des assurances sociales en Suisse. Une des Commissions de l'Alliance a suivi de près les débats des Chambres fédérales sur ce sujet. On prévoit aussi à l'ordre du jour une causerie sur les mesures légales qui devraient être prises en matière de cinématographe.

Concernant la traite, la Suisse a, en partie grâce aux efforts de l'Alliance, adopté le principe de la protection des femmes majeures aussi bien que mineures.

Le Comité a enregistré avec satisfaction la décision de l'Association suisse des sages-femmes de rester dans l'Alliance.

L'Alliance comme telle ne peut accepter de collaborer au travail de la « Semaine suisse ». C'est aux Associations cantonales de voir

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19

ce qu'elles peuvent faire dans ce domaine.

Mme Zellweger, présidente, a rendu compte de sa participation à l'Assemblée quinquennale du Conseil International des Femmes, qui vient d'avoir lieu à Washington, et dont elle parlera cet automne à l'assemblée générale.

V. C.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Il est regrettable qu'un public plus nombreux n'ait pas assisté à l'Assemblée générale de l'Association pour le Suffrage, le 21 juin, et l'on peut dire une fois de plus avec raison que les absents ont eu tort. Le cadre d'abord, les magnifiques marionniers de Beau-Séjour et l'impression de pleine campagne aux portes de la ville, le temps superbe, la variété des rapports présentés, le récital littéraire plein de goût et de talent de Mme Lily Pommier, et... même l'excellent goûter! La réunion de tous ces éléments a constitué une forte charmante après-midi. Le rapport présidentiel a énuméré l'activité du Comité durant l'exercice 1924-1925, activité qui a été grande, bien que le temps de la majorité des membres fut absorbé par les préparatifs du l'Exposition du Travail féminin; il est vrai que celle-ci a constitué une propagande de tout premier ordre pour les idées suffragistes, et le très joli et brillant stand de l'A. G. S. F. lui a valu un diplôme de 2^{me} classe. L'organisation de causeries par T. S. F., la publication du calendrier suffragiste, l'organisation du concours de pièces de théâtre, l'entente avec l'Association vaudoise pour la préparation de clichés destinés aux cinémas, les relations avec la presse, les thés suffragistes, toujours si courus, la collecte pour le Fonds Leslie, qui, en plus de la somme à verser à la Caisse centrale, a encore bouché des trous dans la Caisse cantonale, — toute cette propagande a été menée à chef par le Comité. Comme démarches directes, ce dernier a pris l'initiative de demander au Conseil d'Etat de nommer des femmes dans des Commissions officielles, ce qui a été le succès féministe de l'année; il est intervenu également à propos de la nomination d'une femme à une chaire universitaire, et indirectement, par l'entremise du Cartel genevois H. S. M. en faveur de la fermeture des maisons de tolérance. Et enfin, il a amorcé la campagne en faveur du suffrage féminin municipal, dont il a déjà été question dans le *Mouvement*. — Mme Preis a présenté ensuite un alerte et charmant rapport sur l'Assemblée de l'Association suisse à Biénné; puis on a procédé à l'élection du Comité. Trois membres démissionnaires pour cause de surcharge d'autres occupations, ou d'absence, et dont leurs collègues ne se séparent qu'avec grand regret, Mmes Schreiber-Favre, Bryan-Erisman, et M. L. Braschoss, sont remplacés par Mles Antoinette Chesseix, Marie Müller, avocat, et Mme R. Picot-Lasserre. E. Gir.

Cafés de qualité
Mercure Thé
134 Succursales extra fin

Montreux Knitting Montreux

VÊTEMENTS DE TRICOTS
pour la ville et le sport

BAS - SOUS-VÊTEMENTS

MAGASINS DE VENTE :
MONTREUX, Place de la Paix ZURICH, Bahnhof, 7
GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace

RONEO S. A. ZURICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT

AU PRIX DE FR. 260.--

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en
peu de temps et à peu de frais.